

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Isabelle LACREUSE, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES: M. Antoine SANTOS qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY

Date de la convocation : 02/12/2024

M. Patrick PERDRIAU est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-12/02

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE MEDIATHEQUE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux de construction de la médiathèque viennent de commencer. Pour permettre de préparer son ouverture et de gérer ensuite son fonctionnement, il y a lieu de recruter un/une responsable de médiathèque.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant des grades suivants : Assistant de conservation / assistant de conservation principal de 1^{ère} classe / assistant de conservation de 2^{ème} classe / rédacteur / rédacteur principal de 1^{ère} classe / rédacteur principal de 2^{ème} classe / adjoint du patrimoine / adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe / adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de créer un emploi de responsable de médiathèque, emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025.

Cet emploi sera susceptible d'être pourvu par des agents des grades susvisés (filière culturelle ou administrative). Si cet emploi ne peut être pourvu par un agent déjà titulaire de la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel (article L332-8 1°2°3°4°5°6° ou 7° du code général de la fonction publique).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Patrick PERDRIAU



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

